



La Prime d'intéressement 2022 dans tous ses détails !

FO vous informe que la **prime d'intéressement versée par ENGIE** au titre de l'exercice 2022, basée sur l'année 2021 sera égale à

1 759 € bruts (soit 1 588,48 € nets)
pour une année complète

(pour rappel **1 574 € bruts** pour l'exercice précédent)

Malgré de très bons bénéfices aux bornes de l'entité Engie SA, le calcul du montant de notre intéressement est égal à 11% du Résultat Opérationnel Courant (ROC) [d'Engie EES France](#) qui affiche seulement une légère progression par rapport à l'exercice précédent.

[A signaler : Important !](#)

Certaines **absences** peuvent impacter la prime, il s'agit des absences pour examens, accidents de trajets, arrêts maladie, congés parentaux totaux, congés pour création d'entreprise, congés sabbatiques, congés sans solde, grèves, préavis non effectués et non payés, temps partiels thérapeutiques...

Si vous optez pour le règlement de votre intéressement, il est indispensable de vous rendre sur [le site egepargne.com](#)

Vous avez jusqu'au 20 avril 2022 à 17h00 pour y indiquer votre choix de placement !

Passé ce délai, le montant de votre prime d'intéressement sera automatiquement bloqué 5 ans et mis dans le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE du PEG.

Plusieurs choix s'offrent à vous, voici comment procéder à titre d'exemple :

Que souhaitez-vous faire ?

Montant de la prime : 1 588,48 EUR

Conformément au dispositif d'épargne salariale de votre entreprise, vous bénéficiez de droits au titre de l'intéressement pour l'exercice 2021 soit 1 588,48 EUR .

Placer

Je place ma prime de 1 588,48 EUR

Je place

Placer & percevoir

Je place une partie de ma prime

et

Je perçois le reste de ma prime et je paierai des impôts supplémentaires

Je place et je perçois

Percevoir

Je perçois ma prime de 1 588,48 EUR et je paierai 174,73 EUR d'impôts supplémentaires



Simulation réalisée sur la base d'un taux marginal d'imposition de 11 %

Je perçois

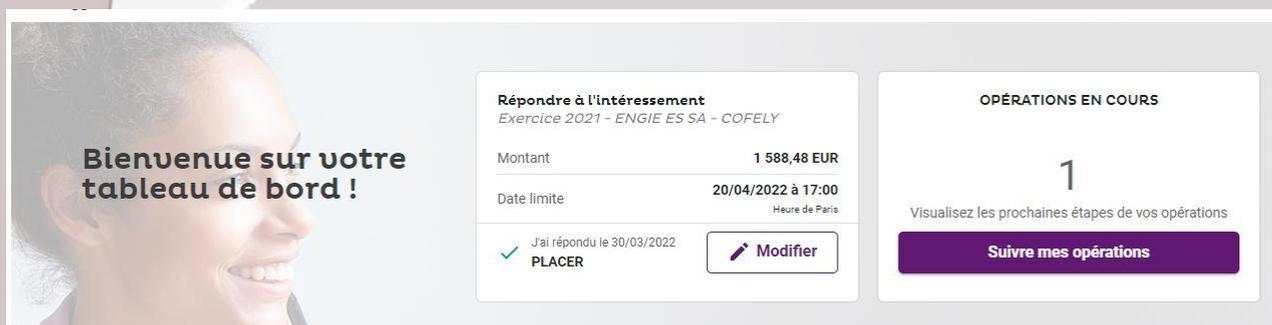


Une question ?

Après avoir validé votre choix, vous recevrez un mail de confirmation de la part de Natixis.

La Prime d'intéressement 2022 dans ses détails !

Dans le cas où la confirmation par mail n'arrive pas dans votre boîte de réception ou dans vos courriers indésirables, [il conviendra de bien vérifier que votre démarche est finalisée](#) sur le site de Natixis comme ceci :



Bienvenue sur votre tableau de bord !

Répondre à l'intéressement
Exercice 2021 - ENGIE ES SA - COFELY

Montant	1 588,48 EUR
Date limite	20/04/2022 à 17:00 <small>Heure de Paris</small>

J'ai répondu le 30/03/2022
✓ **PLACER**

OPÉRATIONS EN COURS

1

Visualisez les prochaines étapes de vos opérations

En effet, dans le cadre d'une demande incomplète, le montant total de la prime d'intéressement se verra automatiquement placé dans le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE du PEG et sera bloqué pendant 5 ans.

Ce qu'il faut retenir !

LE REGLEMENT DIRECT :

Je perçois mon intéressement



Le règlement intégral direct de l'intéressement n'ouvre pas droit à l'abondement et ***il est soumis à l'impôt sur le revenu*** dû au titre de l'année de versement.

LE PLACEMENT SUR PLAN D'ÉPARGNE : PEG et/ou PERCO

Je place mon intéressement :



PEG

L'abondement est de **100%** jusqu'à **300 €** puis au-delà de ce montant, il sera de **20%**, soit **557,70 € pour 1 588,48 € placés**.
Les fonds seront bloqués pendant 5 ans.

Les fonds sont exonérés d'impôts et abondés selon les dispositions suivantes



PERCOL

L'abondement est de **100%** jusqu'à **300 €** puis au-delà de ce montant, il sera de **30%**, soit **686,54 € pour 1 588,48 € placés**.
Les fonds seront bloqués jusqu'à votre départ en retraite sur le PERCOL.

[Le débloqué anticipé est possible \(mariage, acquisition résidence principale, décès...\) selon modalités consultables sur le site de Natixis.](#)

[Les deux abondements se cumulent](#), en cas d'investissement simultané dans le PEG et le PERCOL, ***l'abondement à 100% des 300 premiers euros sera affecté automatiquement sur le PEG.***

Le cumul du placement et du paiement direct de l'intéressement est également possible.